

# Fiche de Données de Sécurité

## SOL SYSTEME ULTRA DÉCAPANT TRÈS PUISSANT SANS RINCAGE



Fiche du 9/5/2012, révision 1

### 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

#### 1.1. Identificateur de produit

Identification du mélange

Dénomination commerciale: SOL SYSTEME ULTRA DÉCAPANT TRÈS PUISSANT SANS RINCAGE

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage recommandé :

Détergent pour surfaces dures.

Usages déconseillés :

Ne pas utiliser en combinaison avec d'autres produits.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Responsable de la commercialisation:

GEH Service - 12, rue des Cortots - 21121 Fontaine les DIJON - Tél. 03 80 57 07 07

Personne chargée de la fiche de données de sécurité:

geh@geh.fr


1.4. Numéro d'appel d'urgence: (+33) 01 40 05 48 48 Centre Anti-poison Paris

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Critères des Directives 67/548/CE, 99/45/CE et amendements successifs :

Propriétés / Symboles:

 Xi Irritant

Phrases R:

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Effets physico-chimiques nocifs sur la santé humaine et l'environnement :

Aucun autre danger

#### 2.2. Éléments d'étiquetage



Xi

Symboles:

 Xi Irritant

Phrases R:

R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.

Phrases S:

S2 Conserver hors de la portée des enfants.

S26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

S28 Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

S46 En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contenu du produit :

EDTA et sels, savon, agents de surface non ioniques < 5 %

Le produit contient également : Parfums

Allergènes : (R)-P-MENTHA-1,8-DIENE

## Fiche de Données de Sécurité

# SOL SYSTEME ULTRA DÉCAPANT TRÈS PUISSANT SANS RINCAGE

### 2.3. Autres dangers

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

Autres dangers:

Aucun autre danger

---

## 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

### 3.1. Substances

N.A.

### 3.2. Mélanges

Composants dangereux aux termes de la Directive CEE 67/548 et du Règlement CLP et classification relative :

#### 7% - 10% 2-PHENOXYETHANOL

REACH No.: 01-2119488943-21, Numéro Index: 603-098-00-9, CAS: 122-99-6, EC: 204-589-7

Xn,Xi; R22-36

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

#### 5% - 7% METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE

REACH No.: 01-2119449811-37, CAS: 10213-79-3, EC: 229-912-9

Xi,C; R34-37

⚠ 2.16/1 Met. Corr. 1 H290

⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314

⚠ 3.8/3 STOT SE 3 H335

#### 3% - 5% 2-AMINOETHANOL

Numéro Index: 603-030-00-8, CAS: 141-43-5, EC: 205-483-3

Xn,C; R20/21/22-34

⚠ 3.2/1B Skin Corr. 1B H314

⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

⚠ 3.1/4/Dermal Acute Tox. 4 H312

⚠ 3.1/4/Inhal Acute Tox. 4 H332

#### 3% - 5% CUMENESULFONATE DE SODIUM

REACH No.: 01-2119489411-37, CAS: 28348-53-0

Xi; R36

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

#### 1% - 3% ALCOOL GRAS ALCOXILE

Xi; R36/38

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

#### 1% - 3% COCOATE DE POTASSIUM

CAS: 61789-30-8, EC: 263-049-9

Xi; R36/38

⚠ 3.3/2 Eye Irrit. 2 H319

⚠ 3.2/2 Skin Irrit. 2 H315

#### 0.5% - 1% HYDROXYDE DE POTASSIUM

REACH No.: 01-2119487136-33, Numéro Index: 019-002-00-8, CAS: 1310-58-3, EC: 215-181-3

Xn,C; R22-35

⚠ 3.2/1A Skin Corr. 1A H314

⚠ 3.1/4/Oral Acute Tox. 4 H302

#### 247 mg/kg HYDROXIDE DE SODIUM

REACH No.: 01-2119457892-27, Numéro Index: 011-002-00-6, CAS: 1310-73-2, EC: 215-185-5

C; R35

## Fiche de Données de Sécurité

# SOL SYSTEME ULTRA DÉCAPANT TRÈS PUISSANT SANS RINCAGE

- ◆ 3.2/1A Skin Corr. 1A H314
- ◆ 2.16/1 Met. Corr. 1 H290

---

### 4. MESURES DE PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de contact avec la peau :

Enlever immédiatement les vêtements contaminés.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les éliminer de manière sûre.

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau abondante et au savon.

En cas de contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, les rincer à l'eau pendant un intervalle de temps adéquat et en tenant les paupières ouvertes, puis consulter immédiatement un ophtalmologue.

Protéger l'œil indemne.

En cas d'ingestion :

Ne faire vomir en aucun cas. CONSULTER IMMEDIATEMENT UN MEDECIN.

En cas d'inhalation :

Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au chaud et au repos.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

En cas d'incident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer, si possible, les instructions pour l'utilisation ou la fiche de sécurité).

Traitement :

Aucun

---

### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Eau.

Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>).

Moyens d'extinction qui ne doivent pas être utilisés pour des raisons de sécurité :

Aucun en particulier.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Ne pas inhaler les gaz produits par l'explosion et la combustion.

La combustion produit de la fumée lourde.

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Utiliser des appareils respiratoires adaptés.

Recueillir séparément l'eau contaminée utilisée pour éteindre l'incendie. Ne pas la déverser dans le réseau des eaux usées.

Si cela est faisable d'un point de vue de la sécurité, déplacer de la zone de danger immédiat les conteneurs non endommagés.

---

### 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter les dispositifs de protection individuelle.

Emmener les personnes en lieu sûr.

Consulter les mesures de protection exposées aux points 7 et 8.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher la pénétration dans le sol/sous-sol. Empêcher l'écoulement dans les eaux superficielles ou dans le réseau des eaux usées.

Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.

En cas de fuite de gaz ou de pénétration dans les cours d'eau, le sol ou le système d'évacuation d'eau, informer les autorités responsables.

## Fiche de Données de Sécurité

### SOL SYSTEME ULTRA DÉCAPANT TRÈS PUISSANT SANS RINCAGE

Matériel adapté à la collecte : matériel absorbant, organique, sable.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Laver à l'eau abondante.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir également les paragraphes 8 et 13.

---

## 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec la peau et les yeux, l'inhalation de vapeurs et brouillards.

Ne pas utiliser de conteneurs vides avant qu'ils n'aient été nettoyés.

Avant les opérations de transfert, s'assurer que les conteneurs ne contiennent pas de matériaux incompatibles résiduels.

Les vêtements contaminés doivent être remplacés avant d'accéder aux zones de repas.

Ne pas manger et ne pas boire pendant le travail.

Voir également le paragraphe 8 pour les dispositifs de protection recommandés.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker dans une zone dédiée aux alcalis, loin des acides et des oxydantes à base oxygène.

Stocker à l'écart des rayons du soleil.

Tenir loin de la nourriture, des boissons et aliments pour animaux.

Matières incompatibles:

Aucune en particulier.

Indication pour les locaux:

Locaux correctement aérés.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune utilisation particulière

---

## 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### 8.1. Paramètres de contrôle

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

Type OEL: UE - LTE(8h): 2.5 mg/m<sup>3</sup>, 1 ppm - STE(15min): 7.6 mg/m<sup>3</sup>, 3 ppm -

Remarques: OEL (IT) - Skin

Type OEL: ACGIH, 3 ppm, 6 ppm - Remarques: TLV

TLV TWA: 3 ppm - 7,49 mg/m<sup>3</sup>

TLV STEL: 6 ppm - 14,99 mg/m<sup>3</sup>

HYDROXYDE DE POTASSIUM - CAS: 1310-58-3

Type OEL: ACGIH - STE(15min): 2 mg/m<sup>3</sup> - Remarques: Ceiling

LEP 8h - LEP court: Aucune.

HYDROXIDE DE SODIUM - CAS: 1310-73-2

Type OEL: ACGIH - LTE(8h): 2 mg/m<sup>3</sup> - STE(15min): 2 mg/m<sup>3</sup>, 1.22 ppm - Remarques:

Ceiling

LEP 8h - LEP court: Aucune.

Valeurs limites d'exposition DNEL

2-PHENOXYETHANOL - CAS: 122-99-6

Consommateur: 17.43 mg/kg - Exposition: Orale humaine Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 8.07 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 34.72 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine Long terme, effets systémiques

Consommateur: 2.5 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine Long terme, effets locaux

Consommateur: 20.83 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine Long terme, effets locaux

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE - CAS: 10213-79-3

Travailleur industriel: 6.22 mg/m<sup>3</sup> - Consommateur: 1.55 mg/m<sup>3</sup> - Exposition: Inhalation humaine Long terme, effets systémiques

Travailleur industriel: 1.49 mg/kg - Consommateur: 0.74 mg/kg - Exposition: Cutanée humaine Long terme, effets systémiques bw/d

Consommateur: 0.74 mg/kg - Exposition: Orale humaine Long terme, effets systémiques

## Fiche de Données de Sécurité

# SOL SYSTEME ULTRA DÉCAPANT TRÈS PUISSANT SANS RINCAGE

bw/d

Valeurs limites d'exposition PNEC

2-PHENOXYETHANOL - CAS: 122-99-6

Travailleur industriel: 0.0943 mg/l - Exposition: Environnement : Eau Sea water

Travailleur industriel: 24.8 mg/l - Exposition: Environnement: STP

Travailleur industriel: 0.7237 mg/l - Exposition: Environnement: Sédiment Sea sediment

Travailleur industriel: 1.26 mg/kg - Exposition: Environnement : Sol

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE - CAS: 10213-79-3

Travailleur industriel: 1 mg/l - Exposition: Environnement : Eau Sea water

Travailleur industriel: 1000 mg/l - Exposition: Environnement: STP

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Protection des yeux:

Utiliser des visières de sécurité fermées, ne pas utiliser de lentilles oculaires.

Protection de la peau:

L'adoption de précautions spéciales n'est pas requise pour une utilisation normale.

Protection des mains:

Utiliser des gants de protection qui garantissent une protection totale, par ex. en PVC, néoprène ou caoutchouc.

Protection respiratoire:

N'est pas nécessaire en cas d'utilisation normale.

Risques thermiques :

Aucun

Contrôles de l'exposition environnementale :

Aucun

---

## 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect et couleur:	Liquide clair, incolore/jaune
Odeur:	Pine
Seuil d'odeur :	Evidente
pH:	> 13,0
Point de fusion/congélation:	N.A.
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition:	N.A.
Inflammation solides/gaz:	N.A.
Limite supérieure/inférieure d'inflammabilité ou d'explosion :	N.A.
Densité des vapeurs:	N.A.
Point éclair:	> 65 ° C
Vitesse d'évaporation :	N.A.
Pression de vapeur:	N.A.
Densité relative:	1,065 g/ml
Hydrosolubilité:	Complète
Liposolubilité:	Partielle
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	< 1000
Température d'auto-allumage :	N.A.
Température de décomposition:	N.A.
Viscosité:	< 10 cP
Propriétés explosives:	N.A.
Propriétés comburantes:	N.A.

### 9.2. Autres informations

Miscibilité:	N.A.
Liposolubilité:	N.A.
Conductibilité:	N.A.
Propriétés caractéristiques des groupes de substances	Pas important

---

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

### 10.1. Réactivité

Stable en conditions normales

04017A/1

Page n. 5 de 9

## Fiche de Données de Sécurité

### SOL SYSTEME ULTRA DÉCAPANT TRÈS PUISSANT SANS RINCAGE

- 10.2. Stabilité chimique  
Stable en conditions normales
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses  
Aucun
- 10.4. Conditions à éviter  
Stable dans des conditions normales.
- 10.5. Matières incompatibles  
Aucune en particulier.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux  
Aucun.

---

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Informations toxicologiques concernant le mélange :

N.A.

Informations toxicologiques concernant les substances principales présentes dans le mélange :

2-PHENOXYETHANOL - CAS: 122-99-6

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1260 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 5000 mg/kg

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE - CAS: 10213-79-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1153 mg/kg

Test: LC50 - Voie: Inhalation - Espèces: Rat > 2.06 g/m<sup>3</sup>

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Rat > 5000 mg/kg - Source: bw

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 1720 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 1018 mg/kg

CUMENESULFONATE DE SODIUM - CAS: 28348-53-0

a) toxicité aiguë:

Test: LC50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 7000 mg/kg

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin > 2000 mg/kg

ALCOOL GRAS ALCOXILE

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat > 2000 mg/kg

HYDROXYDE DE POTASSIUM - CAS: 1310-58-3

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Orale - Espèces: Rat = 273 mg/kg

HYDROXIDE DE SODIUM - CAS: 1310-73-2

a) toxicité aiguë:

Test: LD50 - Voie: Peau - Espèces: Lapin = 1350 mg/kg

2-PHENOXYETHANOL - CAS: 122-99-6

LD50 (RABBIT) SKIN: 5000 MG/KG

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

LD50 (RAT) ORAL: 2100 MG/KG

LD50 (RABBIT) SKIN: 1000 MG/KG

Si on n'a pas spécifié différemment, les données demandés par le Règlement 453/2010/CE indiquées ci-dessous sont à considérer N.A.:

- a) toxicité aiguë;
- b) corrosion cutanée/irritation cutanée;
- c) lésions oculaires graves/irritation oculaire;
- d) sensibilisation respiratoire ou cutanée;
- e) mutagénicité sur les cellules germinales;

## Fiche de Données de Sécurité

### SOL SYSTEME ULTRA DÉCAPANT TRÈS PUISSANT SANS RINCAGE

- f) cancérogénicité;
- g) toxicité pour la reproduction;
- h) toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique;
- i) toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée;
- j) danger par aspiration.

---

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

### 12.1. Toxicité

Utiliser le produit rationnellement en évitant de le disperser dans la nature.

2-PHENOXYETHANOL - CAS: 122-99-6

Test: EC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 48 - mg/l: 501 Daphnia magna

Test: EC50 - Espèces: Algues - Durée h: 72 - mg/l: 443 Scenedesmus subspicatus

Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 154 Brachydanio rerio

METASILICATE DE SODIUM PENTAHYDRATE - CAS: 10213-79-3

Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 210 Brachydanio rerio

Test: EC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 48 - mg/l: 1700 Daphnia magna

2-AMINOETHANOL - CAS: 141-43-5

Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 150 Salmo gairdneri/Oncorhynchus mykiss

Test: EC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 48 - mg/l: 65 Daphnia magna

Test: EC50 - Espèces: Algues - Durée h: 72 - mg/l: 2.5 Selenastrum capricornutum

CUMENESULFONATE DE SODIUM - CAS: 28348-53-0

Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 1001

Test: EC50 - Espèces: Algues - Durée h: 72 - mg/l: 310

Test: EC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 48 - mg/l: 1001

ALCOOL GRAS ALCOXILE

Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 1.1 Leuciscus Iduus

HYDROXYDE DE POTASSIUM - CAS: 1310-58-3

Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 24 - mg/l: 80

HYDROXIDE DE SODIUM - CAS: 1310-73-2

Test: LC50 - Espèces: Poissons - Durée h: 96 - mg/l: 35

Test: EC50 - Espèces: Daphnia - Durée h: 48 - mg/l: 40.4 Ceriodaphnia

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun

Non persistant et biodégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bio-accumulable : Non

### 12.4. Mobilité dans le sol

Non

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances vPvB: Aucune - Substances PBT: Aucune

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucun

---

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Récupérer si possible. Opérer en respectant les dispositions locales et nationales en vigueur.

---

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### 14.1. Numéro ONU

Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

N.A.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

N.A.

### 14.4. Groupe d'emballage

## Fiche de Données de Sécurité

### SOL SYSTEME ULTRA DÉCAPANT TRÈS PUISSANT SANS RINCAGE

- N.A.
- 14.5. Dangers pour l'environnement  
Polluant marin: Non
- N.A.
- 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur  
N.A.
- 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC  
N.A.

---

#### 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement  
Dir. 67/548/CEE (Classification, emballage et étiquetage des substances dangereuses). Dir. 99/45/CEE (Classification, emballage et étiquetage des préparations dangereuses). Dir. 98/24/CE (Risques dérivant d'agents chimiques pendant le travail). Dir. 2000/39/CE (Limites d'exposition professionnelle) ; Dir. 2006/8/CE. Réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH), Réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP), Réglementation (CE) n°790/2009 (1° ATP CLP), Réglementation (EU) n°453/2010 (Annexe I).

Se référer aux normes suivantes lorsqu'elles sont applicables:

- Directive 2003/105/CEE ('Activités liées aux risques d'accidents graves') et amendements successifs.
- Règlement (CE) no 648/2004 (détergents).
- 1999/13/CE (Directive COV)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique  
Non

---

#### 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte des phrases cités à la section 3:

- R20/21/22 Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.
- R22 Nocif en cas d'ingestion.
- R34 Provoque des brûlures.
- R35 Provoque de graves brûlures.
- R36 Irritant pour les yeux.
- R36/38 Irritant pour les yeux et la peau.
- R37 Irritant pour les voies respiratoires.

- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H335 Peut irriter les voies respiratoires.
- H312 Nocif par contact cutané.
- H332 Nocif par inhalation.
- H315 Provoque une irritation cutanée.

Ce document a été préparé par une personne compétente qui a été formée de façon appropriée.  
Principales sources bibliographiques:

- ECDIN - Réseau d'information et Informations chimiques sur l'environnement - Centre de recherche commun, Commission de la Communauté Européenne
  - PROPRIÉTÉS DANGEREUSES DES MATÉRIAUX INDUSTRIELS DE SAX - Huitième Edition - Van Nostrand Reinold
  - CCNL - Annexe 1
- Ajouter toute bibliographie supplémentaire éventuellement consultée

Les informations contenues se basent sur nos connaissances à la date reportée ci-dessus. Elles se réfèrent uniquement au produit indiqué et ne constituent pas de garantie d'une qualité particulière. L'utilisateur doit s'assurer de la conformité et du caractère complet de ces informations par rapport à



## Fiche de Données de Sécurité

### SOL SYSTEME ULTRA DÉCAPANT TRÈS PUISSANT SANS RINCAGE

l'utilisation spécifique qu'il doit en faire.

Cette fiche annule et remplace toute édition précédente.

ADR:	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route.
CAS:	Service des résumés analytiques de chimie (division de la Société Chimique Américaine).
CLP:	Classification, Etiquetage, Emballage.
DNEL:	Niveau dérivé sans effet.
EINECS:	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes.
GefStoffVO:	Ordonnance sur les substances dangereuses, Allemagne.
GHS:	Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques.
IATA:	Association internationale du transport aérien.
IATA-DGR:	Réglementation pour le transport des marchandises dangereuses par l'"Association internationale du transport aérien" (IATA).
ICAO:	Organisation de l'aviation civile internationale.
ICAO-TI:	Instructions techniques par l'"Organisation de l'aviation civile internationale" (OACI).
IMDG:	Code maritime international des marchandises dangereuses.
INCI:	Nomenclature internationale des ingrédients cosmétiques.
KSt:	Coefficient d'explosion.
LC50:	Concentration létale pour 50 pour cent de la population testée.
LD50:	Dose létale pour 50 pour cent de la population testée.
LTE:	Exposition à long terme.
PNEC:	Concentration prévue sans effets.
RID:	Règlement concernant le transport international ferroviaire des marchandises dangereuses.
STE:	Exposition à court terme.
STEL:	Limite d'exposition à court terme.
STOT:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles.
TLV:	Valeur de seuil limite.
TWATLV:	Valeur de seuil limite pour une moyenne d'exposition pondérée de 8 heures pas jour. (Standard ACGIH)
WGK:	Classe allemande de danger pour l'eau.